

Cotisation

Adhésion d'un club membre à Tir à l'arc Québec du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Adhésion payée <u>avant</u> le 31 janvier 2025	312,00\$
Adhésion d'un club membre à Tir à l'arc Québec du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Adhésion payée <u>après</u> le 1 ^{er} février 2025	390,00\$*
Salle additionnelle Une salle additionnelle est associée à un club existant et est gérée par celui-ci. Elle doit répondre aux normes de sécurité et être accréditée par Tir à l'arc Québec avant son utilisation.	Affiliation d'une salle additionnelle via un club membre à Tir à l'arc Québec (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre) <i>Pour une liste plus exhaustive de services, consultez l'Annexe 2 à la fin du document.</i>	52,00\$
À l'un ou l'autre de ces montants s'ajoute l'affiliation à Tir à l'arc Canada pour 2025. *		20,00\$

**Si Tir à l'Arc Canada change ses taux en cours d'année, le montant sera modifié en conséquence.*

L'adhésion à Tir à l'arc Canada est nécessaire pour organiser des compétitions ou activités enregistrées à Tir à l'arc Canada autant pour le secteur concentrique que pour le secteur animalier 3D.

(Les clubs de Tir à l'arc Québec qui n'adhèrent pas à Tir à l'arc Canada ne pourront pas homologuer des compétitions avec Tir à l'arc Canada ou World Archery, organiser le Championnat régional intérieur canadien et participer au programme des matchs postaux d'hiver et d'été et au programme canadien MICA.)